

19^e
**FRANÇOIS
DAGNAUD**
ANNE
HIDALGO
PARIS 2014

ÉLECTIONS MUNICIPALES 23 ET 30 MARS

FRANÇOIS DAGNAUD,
LE MAIRE DE TOUS LES 19^e

Paris, le 6 mars 2014

Collectif ARIVEM
122 rue Vaillant Couturier
93130 NOISY LE SEC

Mesdames et Messieurs les animateurs d'ARIVEM,

Vous avez pris l'initiative d'interpeller les candidats aux élections municipales, et dans l'esprit de dialogue qui est le nôtre, je tiens à répondre précisément à chacune de vos questions.

1/ Sur le TMB :

Davantage que la technique à utiliser, c'est l'objectif qu'il convient de regarder : recycler les biodéchets constitue, avec leur diminution, le prochain grand défi de la gestion des déchets. Pour le nord-est de l'agglomération parisienne, il se double de la nécessité de se doter de capacité de traitement autonome, en vue de diminuer le recours à l'enfouissement et de cesser la mise en décharge.

Ma position a toujours été claire : le TMB n'est pas une fin en soit, il ne s'agit que d'un outil destiné à amorcer le traitement des biodéchets, en l'absence de collecte séparative de biodéchets. Il ne peut être qu'une solution provisoire et évolutive, à laquelle se substituerait progressivement à la montée en puissance des collectes sélectives de biodéchets. Bien entendu, cette étape introductive n'aurait plus de raison d'être si ces collectes pouvaient voir le jour rapidement.

2/ Sur l'opposition au projet « modifié »

Cette question entretient une ambiguïté qui a été clairement levée : il ne s'agit plus désormais pour personne de présenter un « projet modifié », mais de réfléchir, tous ensemble, élus des communes et des collectivités en charge de la collecte et du traitement, associations, citoyens, à tous les moyens possibles pour mettre en œuvre le traitement des déchets organiques. Ce n'est qu'au terme de cette réflexion qu'une décision sera prise quant à l'installation de traitement adéquate.

Répondre à votre seconde question suppose donc qu'un préalable soit rempli : il faut démontrer que la mise en œuvre de la collecte séparative de biodéchets est possible, et qu'elle permettra de se substituer à un traitement mécanique. C'est le sens de l'étude de faisabilité initié par le Sycotom, conduite collégalement grâce à un comité de pilotage auquel vous êtes associés.

Je veux croire, pour ma part, que la réponse sera affirmative. C'est en ce sens que j'ai tenu à initier dans le 19^e arrondissement une collecte expérimentale des biodéchets issus des marchés alimentaires sur le marché de Joinville. Les résultats encourageants de cette expérimentation permettent aujourd'hui de pouvoir l'étendre à d'autres marchés alimentaires, avant une prochaine généralisation.



3/ Sur la mise en place de collectes de biodéchets

Je dois vous rappeler que cette compétence est exercée à l'échelon parisien, et non de l'arrondissement.

De plus la réponse ne peut être apportée par les seuls élus : le geste de tri est en premier lieu un geste citoyen, qui repose sur la participation de tous les habitants et nécessite la mobilisation de tout le monde, associations comprises. Il ne suffit pas d'affirmer de façon incantatoire que cette collecte est possible, il faut arriver à la mettre en œuvre de façon efficace, en quantité et en qualité.

Il s'agit là d'un défi majeur : faire passer le nord-est de l'agglomération parisienne d'une situation particulièrement dégradée, sans capacités autonomes de traitement et avec des résultats en recyclage qui sont actuellement parmi les plus bas en France, à une situation d'excellence environnementale en étant parmi les premiers à mettre en place une collecte de biodéchets en milieu urbain dense. La question des moyens à mettre en œuvre s'adresse donc bien sûr aux élus, mais tout autant aux associations, qui doivent maintenant agir concrètement et plus seulement contester...

4/ Sur les moyens à mettre en œuvre

Les changements de comportement nécessaires à la réussite de ce projet ambitieux reposent certes sur la mobilisation de moyens publics, mais plus encore sur la mobilisation citoyenne. Ce devra être un engagement collectif, et des associations comme la vôtre y auront toute leur place. Le 19^e arrondissement s'est déjà fortement mobilisé et continuera à le faire. A titre d'exemple, le compostage domestique y est aujourd'hui significativement développé.

5/ Sur l'échelon pertinent de gestion du service public

Il convient d'abord de déterminer l'échelon pertinent pour l'exercice de ces compétences « déchets ». La collecte est une mission de proximité et doit le rester. Le traitement exige une mutualisation des équipements. Remettre en cause le mouvement de mutualisation des équipements et de rationalisation des missions, amorcé depuis de nombreuses années, constituerait une position curieusement anachronique au moment où se met en place une gouvernance d'agglomération à l'échelle du Grand Paris. Imagine t'on que l'on refuse demain d'accueillir à l'hôpital Robert Debré les enfants d'un autre département ou que le canal de l'Ourcq soit divisé par des écluses aux limites géographiques de chaque commune ?

Je partage par contre totalement votre souci d'une gestion citoyenne du service public des déchets : c'est la condition indispensable à la réussite des objectifs environnementaux que nous partageons. C'est pourquoi il faut prendre garde plus que jamais aux initiatives qui visent à fragiliser le service public, au profit d'intérêts particuliers et financiers. Ni les majors du traitement des déchets, ni les intérêts privés ne doivent dicter les moyens à mettre en œuvre, au risque de voir l'immobilisme l'emporter et les objectifs environnementaux s'éloigner encore un peu plus.

Ce grand projet environnemental qu'est le traitement des biodéchets dans le nord-est de l'agglomération parisienne nécessitera clairement une mobilisation encore accrue. Je compte sur la vôtre. Je vous assure de la mienne.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes cordiales salutations.


François DAGNAUD